

prix. Cette décision avait été prise par le gouvernement, et la direction des services de santé des Indiens y a donné suite, et avec un budget déterminé, bien qu'accru, elle s'est vue obligée d'en faire le meilleur usage possible.

Si les députés qui ont pris la parole aujourd'hui l'avaient fait avant ma déclaration, je pense que leurs doléances auraient eu leur raison d'être. J'ai étudié très attentivement la situation et j'ai conclu, avec l'appui du gouvernement, qu'il ne fallait pas réduire les services actuellement fournis. J'ai donc déclaré que ces services continueraient durant le prochain exercice financier et qu'on ne permettrait pas qu'ils subissent une diminution.

M. Douglas: A ce stade-ci, puis-je demander au ministre si cela veut dire qu'il va combler la différence. Dans les prévisions ordinaires, les crédits s'élèvent à 24.3 millions de dollars pour 1968-1969. Est-ce à dire qu'il va combler la différence par des prévisions supplémentaires?

L'hon. M. MacEachen: Il me faudra réexaminer les dépenses de mon ministère et voir si je peux faire des prélèvements pour financer cette partie du programme ou s'il faudra demander qu'on réduise certaines dépenses dans d'autres ministères. Si je n'y réussis pas, il me faudra revenir ici demander des crédits supplémentaires.

M. Douglas: Le ministre a-t-il une idée du montant que représente cette différence?

L'hon. M. MacEachen: Je préférerais ne pas me prononcer catégoriquement sur ce point.

M. Schreyer: Les observations du ministre sur ce qu'il prévoit faire maintenant signifient-elles que les directives émises plus tôt sous la rubrique dossier n° 100-1(M1) seront annulées?

L'hon. M. MacEachen: La seule directive ou la seule circulaire qui ait été communiquée aux bandes d'Indiens et aux chefs de conseil est la circulaire dont le député de Burnaby-Coquitlam a cité des extraits; selon les besoins, cette circulaire, et toute autre au sein du ministère, sera révisée et modifiée pour refléter la déclaration de politique que je viens de faire.

L'hon. M. Dinsdale: J'ai aussi cité des extraits de cette circulaire; à mon avis, c'est elle qui a été le plus dommageable parce qu'elle a été adressée à tous les chefs et à tous les conseils d'Indiens sans exception. C'est elle qui a suscité le sentiment d'incertitude et

d'insécurité qui a soulevé toutes les protestations au pays. Nous avons sûrement perdu beaucoup de terrain sur le plan de la bonne entente entre le gouvernement et la population indienne à cause de cette circulaire. Il serait très important, à mon avis, d'émettre une directive l'annulant, et d'envoyer des excuses à ces chefs.

L'hon. M. MacEachen: Vraiment, c'est aller un peu trop loin que d'exiger des excuses. Le mémoire aux chefs indiens me paraît être un énoncé de la politique déjà adoptée. Je m'inscris en faux, cependant, contre la première phrase, où l'on dit, je crois, que les ressources pour les services de santé destinés aux Indiens ont été rigoureusement ou sensiblement réduites. Ce n'est sûrement pas le cas. Si par ressources on entend l'argent, alors, d'après les prévisions budgétaires, ce n'est pas exact. Je déplore cette inexactitude dans le mémoire, mais le reste constitue, à mon sens, un énoncé de politique qui n'a rien de vraiment nouveau. On a raison de s'attendre à ce que les Indiens qui le peuvent pourvoient à leurs propres besoins. Nous n'essayons pas d'encourager qui que ce soit à rester à la charge de l'État. Lorsque les Indiens, de leur propre initiative ou grâce à la bande, peuvent se suffire à eux-mêmes, nous devons certes applaudir à cette tendance.

● (5.30 p.m.)

Dans le mémoire adressé aux chefs indiens, nous avons déclaré que, lorsque cela serait impossible et que les gouvernements provinciaux ne pourraient assurer les services de santé, nous viendrions à la rescousse. Je ne veux pas insister là-dessus, mais je crois qu'il ne faut pas oublier que les Indiens sont des habitants des provinces. L'un des objectifs à poursuivre pour assurer l'émancipation de la population indienne, c'est assurément de l'intégrer à l'ensemble de la population d'une province. S'il faut les considérer comme des citoyens distincts qui exigent un traitement différent en matière d'enseignement, de santé et de bien-être, le processus d'intégration à l'ensemble de la collectivité s'en trouvera ralenti et ils ne deviendront jamais des citoyens égaux aux autres, comme ils le souhaitent tous.

Je m'attendais que les provinces soient disposées à assumer des responsabilités dans ce domaine. La réaction, de la part des provinces d'Alberta et de Manitoba en tout cas, n'a pas été très enthousiaste. Dans ces circonstances, en attendant le bon vouloir des provinces, le gouvernement fédéral est disposé à assumer une partie des responsabilités en